



Le 19 août, 2010

M Gilles Duceppe  
Chef du Bloc Québécois  
Chambre des communes  
Ottawa (ON) K1A 0A6

Monsieur,

Nous adressons cette lettre aux chefs de tous les partis à la Chambre des communes, pour expliquer nos préoccupations à l'égard du projet de loi C-470, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt sur le revenu (révocation d'enregistrement)*. Le projet de loi a été rédigé par l'hon. Albina Guarnieri, députée. Nous avons rencontré Mme Guarnieri pour discuter avec elle de ces mêmes inquiétudes.

Lors d'une deuxième lecture à la Chambre des communes le 21 avril, le projet de loi C-470 a été renvoyé au Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Ce projet de loi comporte deux volets : il aurait pour effet de limiter à 250 000 \$ les rémunérations accordées aux employés et cadres des organismes de bienfaisance ou des fondations et il permettrait la publication des détails de rémunération spécifiques des cinq employés les mieux rémunérés.

Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif canadiens sont résolument en faveur de la transparence et l'imputabilité. Ils doivent compter en grande partie sur la confiance et la bonne volonté des Canadiens et nous croyons que les donateurs et les donateurs potentiels devraient disposer d'un accès facile à toutes les informations qu'ils jugent nécessaires pour décider quelles organisations et quelles causes ils veulent appuyer. En 2009, l'Agence du revenu du Canada a renforcé les dispositions actuelles concernant la communication et la divulgation des renseignements sur les salaires des organismes de bienfaisance. Ces informations sont accessibles au public sur le site Web de l'ARC. Nous appuyons ces nouvelles mesures.

Dans la mesure où le projet de loi C-470 vise à renforcer la transparence et les exigences en matière de divulgation, nous y sommes en principe favorables. Toutefois, nous avons décelé de sérieux problèmes associés au projet de loi C-470 dans sa forme actuelle, tel qu'expliqué ci-dessous.

Tout d'abord, nous nous opposons, en principe, au concept d'un plafond salarial. Un plafond salarial nuirait à l'autonomie et à la responsabilité fiduciaire des conseils d'administration bénévoles de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de leurs organismes. L'établissement d'un plafond, qui imposerait effectivement un contrôle des salaires dans le secteur depuis Ottawa, n'améliorerait aucunement la transparence ni l'imputabilité. En outre, les propositions précises du projet de loi C-470 pourraient entraîner des conséquences inattendues, notamment les suivantes :

- Le principe fondamental du projet de loi laisse entendre que, puisque les organismes de bienfaisance reçoivent du financement non imposable pour soutenir leurs activités publiques, le gouvernement fédéral a une responsabilité d'affecter tous les fonds de charité, notamment au chapitre des salaires. Pourtant, d'autres secteurs de l'économie bénéficient également d'importants investissements publics, tel que le secteur de la haute technologie (c.-à-d. au moyen du crédit d'impôt à la recherche et au développement, dont la valeur annuelle se chiffre à plus de 3 milliards de dollars), et ne se trouvent pas devant la perspective d'une intervention du gouvernement fédéral dans leurs pratiques de rémunération.
- Dans bien des cas, l'établissement d'un plafond constituerait une violation des ententes juridiquement contraignantes qui sont en vigueur. Les organismes qui honorent leurs obligations contractuelles seraient confrontés à la radiation. Ceux qui respectent le projet de loi C-470 devraient assumer des frais juridiques et souffrir des conséquences sur la réputation de l'organisme s'ils contreviennent à ces ententes.
- Nous ne croyons pas que la version actuelle du projet de loi donne au ministre du Revenu le pouvoir discrétionnaire de permettre aux organismes de dépasser le plafond salarial, mais même si c'était le cas, l'ARC devrait bureaucratiser les examens de rémunération. Le « tsar des salaires » à Ottawa devrait considérer une multiplicité de facteurs en déterminant si un certain niveau de rémunération serait justifié. Ce sont notamment :
  - la taille de l'organisation en ce qui a trait aux revenus, aux dépenses et au personnel;
  - le nombre et la variété des sources de revenus, des sources de dépenses et des programmes;
  - le nombre de départements et d'organismes gouvernementaux qui sont impliqués et la complexité du cadre réglementaire dans lequel l'organisme œuvre;
  - si l'organisme est en train de croître ou tente de croître;
  - l'expérience et les compétences générales requises de la personne en question, ainsi que des compétences spécialisées qui peuvent être nécessaires;

- le profil et levée de l'organisme, par exemple, dans les cas des grands organismes culturels de renommée internationale (Orchestre symphoniques, Musées, etc.);
  - les conditions du marché du travail, notamment ce à quoi une personne peut s'attendre comme rémunération dans le secteur privé ou public ou dans un organisme semblable à l'étranger.
- 
- Aucune indexation ne sera intégrée au plafond, ce qui signifie que sa valeur réelle diminuera au fil du temps. Les salaires augmentent avec l'inflation, ce qui signifie que de plus en plus de gens relèveront de la catégorie salariale qui dépasse 250 000 \$. Nous avons déjà été témoins d'un phénomène semblable, en Ontario notamment, sur la transparence administrative, pour lesquelles les salaires qui étaient, à l'origine, la moitié du seuil de la divulgation complète, sont maintenant publiés.
  - Le plafonnement toucherait surtout les plus grands organismes de bienfaisance, y compris les grandes institutions culturelles, les universités, les collèges, les hôpitaux et d'autres grands organismes complexes. Les individus bien rémunérés à ces institutions – tout comme ceux des grandes sociétés du secteur privé – sont très mobiles et en demande partout au monde. Tandis que la possibilité d'un plafond rendrait difficile le recrutement, l'application d'un plafond entraînerait vraisemblablement une fuite des cerveaux.
  - Le plafond n'est pas conforme aux politiques du gouvernement du Canada, telles que la Stratégie nationale des sciences et de la technologique qui recrute les chercheurs les plus demandés dans le monde pour travailler au Canada -- pourvu qu'on bénéficie d'une rémunération appropriée.

En raison des problèmes pratiques liés à un plafond salarial, il serait très difficile, coûteux et fastidieux à administrer.

Il faut également tenir en compte les conséquences imprévues liées aux aspects du projet de loi C-470 concernant la divulgation. Ce sont notamment :

- Les exigences de divulgation n'ont pas un seuil minimum. Ce serait problématique pour la grande majorité des organismes de bienfaisance qui sont très petits ou qui ont cinq employés ou moins. Ces petits organismes seraient obligés de divulguer les salaires de l'ensemble de leur personnel, quel que soit leur niveau de rémunération.
- Les exigences de divulgation pourraient augmenter les risques pour les gens qui œuvrent dans certains domaines :
  - Ceux qui travaillent dans le cadre du développement international se trouvent souvent dans certains des endroits les plus dangereux de la planète. La divulgation publique de l'information sur la rémunération pourrait les exposer à un risque personnel accru.

- Les gens qui travaillent dans les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et dans les foyers pour les victimes de la violence domestique sont souvent anonymes pour des raisons de sécurité personnelle. Dans la mesure où ils sont tenus à respecter les exigences de divulgation, ces individus n'auraient plus la sécurité que leur apporte l'anonymat.
- Les systèmes de déclaration de l'ARC ne sont pas destinés à rassembler ou présenter des données de la manière prévue par le projet de loi C-470. En plus, ces systèmes exigeraient des mises à jour. L'ARC serait tenu d'effectuer un remaniement majeur à son site Web afin de rendre les informations facilement accessibles aux Canadiens.

Nous comprenons que les députés décideront individuellement comment voter sur le projet de loi C-470, mais nous voulons veiller à ce que les chefs des quatre partis soient pleinement conscients de nos sérieuses réserves et de l'impact négatif qu'aurait ce projet de loi sur le secteur de bienfaisance au Canada.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à cette question. Nous serions heureux d'avoir l'occasion de vous rencontrer, ainsi que votre personnel, pour en discuter davantage.

Veuillez agréer mes sentiments distingués,



Don McCreesh  
Président du conseil d'administration, Imagine Canada  
[donmccreesh@cogeco.ca](mailto:donmccreesh@cogeco.ca)  
416.230.3717

cc : Daniel Paillé, député  
Robert Carrier, député  
Pierre A. Paquette, député

### Cosignataires

|                     |                             |   |
|---------------------|-----------------------------|---|
| Jack Kitts          | Président du Conseil        | Association canadienne des institutions de santé universitaires |
| James Knight        | Président-directeur général | Association des collèges communautaires du Canada               |
| Mark Climie-Elliott | Président, Canada Council   | Association des professionnels en philanthropie                 |
| Michel Belley       | président du Conseil        | Association des universités et collèges du Canada               |
| David Pickersgill   | président du Conseil        | Grands Frères Grandes Soeurs du Canada                          |
| Sid Frankel         | président du Conseil        | Clubs Garçons et Filles du Canada                               |

|                       |                                    |   |
|-----------------------|------------------------------------|---|
| Ruth Martin           | vice-présidente du Conseil         | Burin Peninsula Health Care Foundation  |
| James D Fleck, O. C.  | président du Conseil               | Le monde des affaires pour les arts   |
| Robert Pynn           | président du Conseil               | Calgary Chamber of Voluntary Organizations  |
| William R. Kerr       | président du Conseil               | CanaDon   |
| Debbie Kennedy        | président du Conseil               | Association des administrateurs canadiens des ressources bénévoles                          |
| Roger Lee             | Président                          | Association canadienne des professionnels en dons planifiés                                 |
| Lucille Joseph        | Présidente, Comité de direction    | Canadian Arts Summit  |
| Kathleen Sharpe       | présidente du Conseil              | Conférence canadienne des arts  |
| Beau Zahrai           | président du Conseil               | Association canadienne du diabète   |
| Noreen Golfman        | présidente du Conseil              | Fédération canadienne des sciences humaines   |
| Edward Tanaka         | président du Conseil               | Croix - Rouge canadienne  |
| Michael Van Pelt      | Président                          | Cardus  |
| Kevin McCort          | Président-directeur général        | CARE Canada   |
| Michael Thackray Q.C. | président du Conseil               | CentrePoint Non-Profit Management   |
| Faye Wightman         | présidente du Conseil              | Fondations communautaires canadiennes<br>Community Sector Council Newfoundland and Labrador |
| Barbara Barry         | présidente du Conseil              |   |
| Marcel Côté           | président du Conseil               | Compagnie de danse Marie Chouinard  |
| Karen Michell         | Directrice générale                | Council of Academic Hospitals of Ontario  |
| Penny Omell           | présidente du Conseil              | Edmonton Community Foundation   |
| Jack Hasen            | Président                          | Federation CJA  |
| Ron L'Esperance       | président du Conseil               | Banques alimentaires Canada   |
| Fernand Paradis       | président du Conseil               | Fondation communautaire du Grand Québec   |
| Marcel Côté           | président du Conseil               | Fondation du Grand Montréal   |
| Stewart Hardacre      | Président-directeur des opérations | Habitat pour l'humanité Canada  |
| Max Beck              | président du Conseil               | Coalition Canadienne des organismes bénévoles en santé                                      |
| Irfhan Rawji          | président du Conseil               | Fondation des maladies du coeur du Canada   |
| Colleen Johnston      | présidente du Conseil              | Fondation des maladies du coeur de l'Ontario  |
| Don McCreesh          | président du Conseil               | Imagine Canada  |
| Daniel Boisvert       | président du Conseil               | Les YMCA du Québec  |
| Harvey Moore          | président du Conseil               | Fondation des Lions du Canada/Chiens-guides du Canada                                       |
| Linda Lumsden         | présidente du Conseil              | Société canadienne de la sclérose en plaques  |
| June Cockwell         | présidente du Conseil              | Oakville Community Foundation   |
| Tom Closson           | Président-directeur général        | Ontario Hospital Association  |
| Helen Burstyn         | présidente du Conseil              | Fondation Trillium de l'Ontario   |
| Luce Moreau           | Présidente-directrice générale     | Orchestre Métropolitain   |
| Shira Herzog          | présidente du Conseil              | Fondations philanthropiques Canada  |
| Lissa Foster          | présidente du Conseil              | Pillar Nonprofit Network  |
| Bernard Richard       | président du Conseil               | Plan International Canada   |
| Tony Arrell           | président du Conseil               | St. Michael's Hospital Foundation   |
| Patsy Anderson        | présidente du Conseil              | SickKids Foundation   |
| Ian Bird              | Chef senior                        | Sport est Important   |

|                    |                                |   |
|--------------------|--------------------------------|---|
| Kim Sutherland     | Directrice générale            | Street Culture Kidz Project Inc.                                    |
| Terry Bachynski    | président du Conseil           | Société de l'arthrite   |
| Alison Love        | présidente du Conseil          | The Calgary Foundation  |
| Kathryn Richardson | Présidente nationale           | La Fondation canadienne du rein                                     |
| Marion F. Gracey   | présidente du Conseil          | The Muttart Foundation  |
| Martin Connell     | président du Conseil           | Toronto Community Foundation  |
| John F. T. Warren  | président du Conseil           | Toronto General & Western Hospital<br>Foundation Board of Directors |
| Christopher Fong   | président du Conseil           | UNICEF Canada   |
| Dale Mulek         | président du Conseil           | United Way of Alberta Capital Region                                |
| Scott Thon         | président du Conseil           | United Way of Calgary and Area                                      |
| Louis Champoux     | président du Conseil           | Centraide Canada - United Way of Canada                             |
| Frances Lankin     | Présidente-directrice générale | United Way of Greater Toronto                                       |
| Alnasir Samji      | président du Conseil           | United Way of Greater Toronto                                       |
| Michael McKnight   | Président-directeur général    | United Way of the Lower Mainland                                    |
| Allan Fineblit     | président du Conseil           | United Way of Winnipeg  |
| Jake Kerr          | président du Conseil           | Vancouver Foundation  |
| Colleen Kelly      | Directrice générale            | Vantage Point   |
| Sharon Dymond      | présidente du Conseil          | Vision Mondiale Canada  |
| Marty Reynolds     | président du Conseil           | YMCA Canada   |
| Lynne Kent         | présidente du Conseil          | YWCA Canada   |